



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-huitième session**  
Point 133 de l'ordre du jour  
**Budget-programme pour l'exercice**  
**biennal 2012–2013**

## **Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Conformément à la section I de la résolution [63/263](#) de l'Assemblée générale par laquelle l'Assemblée faisait siennes les conclusions et recommandations présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/63/465](#)), il doit être rendu compte chaque année à l'Assemblée de l'avancement de tous les projets de construction en cours.

On trouvera dans le présent rapport des renseignements actualisés concernant l'état d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba.

Qui plus est, conformément au paragraphe 3 de la section III de la résolution [65/259](#) de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée demandait au Secrétaire général d'évaluer l'état des installations de conférence à la Commission, le présent rapport donne des renseignements actualisés sur le processus de recrutement de consultants ainsi qu'un aperçu des travaux de rénovation entrepris pour procéder sans tarder aux réparations nécessaires qui ont été identifiées.



## I. Aperçu général

1. La section II du présent rapport donne des renseignements actualisés sur l'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/67/216). La section III fait le point sur la rénovation des installations de conférence.

2. Dans sa résolution 56/270, l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission. Par la suite, dans sa résolution 60/248, l'Assemblée a approuvé l'élargissement du projet à la construction de deux étages supplémentaires. Dans sa résolution 62/238, l'Assemblée a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/62/487) et fait siennes les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.11) tendant à porter le coût estimatif total révisé à 14 333 100 dollars.

3. En 2011, le Secrétaire général a confirmé que les fonds supplémentaires nécessaires à la construction du septième étage avaient été levés à concurrence de 1 000 144 dollars, comprenant 850 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et 150 144 dollars provenant du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ces fonds seraient suffisants pour permettre les travaux prévus. Les ressources disponibles pour le projet s'élèvent actuellement à 15 333 244 dollars au total.

4. Après de nombreux retards causés principalement par la livraison tardive des matériaux de construction et une mauvaise planification de la part du maître d'œuvre, le projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux devrait maintenant être achevé pour le 31 décembre 2013. Cette avancée réalisée malgré toutes les difficultés rencontrées est attribuable aux facteurs suivants: a) en ce qui concerne le maître d'œuvre, la situation s'est notablement améliorée depuis que la Commission surveille étroitement la planification et l'exécution du projet; et b) la plupart des matériaux de construction importés qui étaient essentiels à la réalisation du projet de construction des nouveaux locaux sont désormais sur place. Ce bon résultat doit beaucoup au soutien au projet fourni par le Gouvernement éthiopien. L'occupation des locaux devrait commencer à partir de janvier 2014 et se poursuivre sur une période de trois mois.

5. La section III du présent rapport donne des renseignements sur l'état d'avancement des travaux de rénovation des installations de conférence, conformément à la résolution 65/259 de l'Assemblée générale dans laquelle le Secrétaire général était prié d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la Commission, en particulier la Maison de l'Afrique et la salle de conférence 1, pour s'assurer qu'elles soient strictement conformes aux normes internationales les plus élevées, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport annuel sur la construction d'installations de conférence supplémentaires à la Commission.

## **II. Avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

### **A. Avancement de la construction**

6. Comme indiqué précédemment, le marché relatif à la construction a été conclu le 1<sup>er</sup> avril 2010 et les travaux ont commencé le 1<sup>er</sup> mai 2010, après quatre semaines de préparation. Il était prévu que le gros des travaux se termine pour la fin février 2012. Dans le précédent rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/67/216), il était indiqué que la date d'achèvement avait été reportée au 31 décembre 2012. Ce délai a dû encore être reporté au 31 décembre 2013 car le maître d'œuvre n'a pas pu achever à temps les travaux. La construction doit être suivie d'une période de trois mois consacrée à l'aménagement intérieur et l'arrivée des occupants a été repoussée à janvier 2014.

7. Depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général, les travaux ont surtout consisté à terminer le gros œuvre extérieur et intérieur, y compris l'installation des éléments électromécaniques ainsi que les sols et plafonds. Des progrès notables ont été accomplis à cet égard mais plusieurs difficultés imprévues ne sont pas encore réglées. L'équipe du projet s'y est attaquée de manière à mener les travaux à bonne fin.

8. Parmi les difficultés rencontrées, certaines sont attribuables à l'impossibilité de transporter par voie aérienne certaines composantes essentielles, ce qui en a retardé l'importation et l'installation. Des disponibilités limitées de matières premières nécessaires à la production des matériaux de construction, comme le granit pour les sols, ont causé des problèmes d'approvisionnement. L'expédition de certains matériaux de construction faisait intervenir une combinaison de moyens de transport, ce qui a retardé l'assemblage. Consciente de la capacité limitée du maître d'œuvre de pleinement coordonner l'importation des matériaux, incontournable pour l'achèvement du projet, la Commission continue de travailler en étroite collaboration avec lui pour établir et approuver les soumissions de matériaux, assure la coordination avec les fonctionnaires du Gouvernement hôte pour faciliter la procédure d'importation et supervise la programmation ainsi que les résultats obtenus par le maître d'œuvre sur une base hebdomadaire.

9. Le Secrétaire général constate avec satisfaction que, grâce à ces efforts, 91 % des matériaux nécessaires ont désormais été livrés sur le chantier. De plus, la construction du bâtiment principal était achevée à 90 % au 30 septembre 2013.

10. Une assistance supplémentaire a été demandée au pays hôte, par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères, pour qu'il veille à l'achèvement du projet par le maître d'œuvre selon les modalités du contrat. De plus la Commission économique pour l'Afrique, en coordination étroite avec le Bureau des services centraux d'appui au Siège a demandé au Bureau des affaires juridiques de l'ONU son avis concernant l'approche à suivre pour récupérer les coûts attribuables aux retards. Le Bureau des affaires juridiques a conseillé à la Commission de se prévaloir pour le moment de la clause de réserve afin de limiter le risque de demandes reconventionnelles et de conserver à l'ONU la possibilité de demander éventuellement réparation.

11. La mise en œuvre de mesures d'économies d'énergie dans le cadre des travaux de construction se déroule comme prévu. Ces mesures incluent l'installation de détecteurs d'occupation, un système solaire de production d'eau chaude et des espaces de bureaux ouverts qui permettent une utilisation maximale de la ventilation naturelle et de la lumière et un taux d'occupation accru.

## **B. Projets annexes**

12. Dans ses résolutions [56/270](#) et [62/238](#) l'Assemblée générale a approuvé les composantes du projet nécessaires concernant l'accès, la sûreté et la fonctionnalité des bureaux. Les projets annexes comprennent l'installation de groupes électrogènes et de bâtis y relatifs, la construction de voies d'accès intérieures et de places de stationnement, l'aménagement paysager, l'éclairage *in situ*, les installations sanitaires et les cloisons intérieures. Le travail de conception des projets annexes est terminé et les marchés ont été attribués en mai et juillet 2013 à deux entreprises distinctes. Comme indiqué précédemment, la Commission a exploré toutes les solutions pour que ces activités soient menées à bien dans les limites du budget. C'est ainsi qu'il a fallu donner la priorité aux composantes du projet essentielles à l'emménagement, négocier avec les entrepreneurs retenus et mener des analyses de la valeur pour chaque composante du projet. L'installation des groupes électrogènes et des bâtis y relatifs et les travaux de génie civil, l'aménagement extérieur, les installations sanitaires et les travaux d'électricité ont commencé en juillet 2013 et ont été programmés de manière à permettre l'occupation des locaux avec un minimum de dérangement pendant que les travaux non essentiels se poursuivaient sur le chantier. Le parc de stationnement requis sera construit au niveau du sol et non pas sur plusieurs étages.

13. La construction de certains éléments essentiels du projet annexe a commencé en juillet 2013 mais la Commission a constaté des problèmes de conception lesquels, conjugués à une saison des pluies inhabituellement précoce et extrêmement intense, ont gêné l'avancement des travaux. Malgré ces obstacles imprévus, qui ont entraîné un retard d'environ deux mois, la Commission espère toujours que les travaux essentiels à l'occupation des nouveaux bureaux seront achevés pour décembre 2013. Pour atteindre ces objectifs, une stratégie appropriée a été élaborée, prévoyant notamment à titre de précaution une analyse interne exhaustive des activités restantes en rapport avec les nouveaux locaux, ainsi que la réalisation hebdomadaire de suivis et de contrôles étroits.

## **C. Analyse de la valeur**

14. Un exercice d'analyse de la valeur continue d'être mené pour toutes les activités du projet. Cela a permis récemment d'économiser 375 000 dollars au titre du contrat principal grâce à la centralisation du système d'alimentation électrique de secours. Ces efforts ont permis d'intégrer des modifications au projet tout en restant dans les limites du budget approuvé. Les changements effectués suite à l'exercice de l'analyse de la valeur n'ont pas globalement nui aux performances, à l'esthétique ou à la fonctionnalité du bâtiment.

15. De plus, tous les plans approuvés dans le cadre du projet annexe ont été évalués par toutes les parties prenantes de manière à garantir que tous les aspects

essentiels aient été pris en compte. Des exercices de l'exercice de la valeur seront menés pour les éléments restants. Dans le cadre d'un des derniers marchés passés, la composante installations sanitaires a fait l'objet d'une évaluation à l'issue de laquelle il a été décidé que la tranchée ouverte autour des nouveaux locaux n'était pas nécessaire. Cette modification entraînera une économie supplémentaire d'environ 60 000 dollars.

#### **D. Marchés**

16. Trois ascenseurs ayant fait l'objet de trois contrats distincts ont été livrés sur le site en février 2012 et les travaux d'installation ont été achevés en mars 2013. La mise en service est prévue une fois terminé l'essentiel des travaux de construction.

17. Durant la période visée, six modifications supplémentaires au contrat de construction, pour un montant de 299 336 dollars, ont été traitées.

18. La passation du marché relatif à l'installation d'une infrastructure de réseaux de données et de communication a été menée à bien et les travaux se déroulent comme prévu.

19. Les marchés relatifs aux activités concernant les projets annexes sont terminés. Deux marchés ont été conclus pour cinq composantes: rampe d'accès automobile, installations électriques, installations sanitaires, groupes électrogène et bâtis y relatifs. En ce qui concerne la construction de la route interne sur le site des nouveaux locaux, la Commission finalise une étude des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. La composante relative au parc de stationnement est en cours de révision sur la base d'accords entre la Commission et le maître d'œuvre. Une fois la conception révisée, cette composante sera ajoutée au contrat existant.

20. En outre, les travaux concernant l'aménagement intérieur, qui comprend le cloisonnement des bureaux, les postes de travail et le mobilier, se déroulent conformément au calendrier prévu. Le mobilier a été livré en août 2013.

#### **E. Accord avec le pays hôte**

21. Le soutien apporté par le Gouvernement tout au long de la mise en œuvre du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux a été essentiel pour régler les difficultés logistiques et les problèmes liés au chantier. La Commission continue de collaborer activement avec les fonctionnaires du Gouvernement hôte par le truchement du Ministère des affaires étrangères pour tout ce qui concerne la livraison des matériaux de construction, l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les achats locaux, et les autres services nécessaires pour assurer l'efficacité opérationnelle du projet.

22. Conformément à l'accord conclu avec le pays hôte à propos de la construction de bureaux supplémentaires, les discussions sont bien avancées avec les services publics de distribution pour faire en sorte que les connections aux réseaux électrique et d'alimentation en eau soient établies à temps. À cette fin, le Gouvernement hôte, par le biais du Ministère des affaires étrangères, est en contact étroit avec diverses entités publiques pour assurer la livraison en temps opportun de ces services, qui incluent la mise en place de deux transformateurs électriques et des commutateurs. Le Secrétaire général saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement hôte du

soutien essentiel qu'il a apporté pour assurer la livraison sans heurt de toutes les composantes infrastructurelles nécessaires au projet et terminer à temps la construction des routes d'accès menant à la nouvelle entrée du complexe de la Commission économique pour l'Afrique.

## **F. Gestion du projet**

23. L'équipe chargée de la gestion du projet de la Commission, qui fait rapport directement au Directeur de l'administration, a dû assumer des tâches supplémentaires pour mener à bien le projet. L'équipe aide le maître d'œuvre et les sous-traitants à élaborer et approuver les soumissions de matériaux, assure la coordination avec les fonctionnaires du Gouvernement hôte pour faciliter le processus d'importation et suit la programmation et les résultats obtenus sur une base hebdomadaire. Pour renforcer ces initiatives, l'équipe a visité les installations et les carrières où étaient fabriqués les composants essentiels au projet. Durant ces visites, les propriétaires des installations ont été encouragés à accroître les taux de production et à considérer comme prioritaires les requêtes de la Commission. Il en est résulté une amélioration notable de l'exécution, au niveau en particulier de la production et de la livraison des fenêtres et murs rideaux en aluminium.

24. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique continue de superviser le projet. Le Comité consultatif du complexe, qui inclut les futurs occupants des bureaux, continue d'être tenu informé de l'avancement du projet. Les futurs occupants ont aussi approuvé les plans concernant les cloisons intérieures et la livraison du mobilier.

25. Le conseiller technique et métreur vérificateur indépendant, recruté en mars 2011 pour conseiller le Directeur de l'administration et lui faire rapport, continue d'exercer son rôle de vérification des travaux exécutés, des factures de l'entrepreneur et des ordres de modifications majeures.

26. Les sections administratives respectives de la Division de l'administration et de la Section de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique pour l'Afrique continuent à fournir une expertise technique et administrative supplémentaires dans leurs domaines de compétences respectifs tant pour la construction des bâtiments que pour les projets annexes.

27. Le Bureau des services centraux d'appui assure toujours la coordination, l'appui et l'encadrement nécessaires concernant la gestion du projet et les questions d'ordre technique. Le Bureau et l'équipe de gestion du projet continuent de tenir des conférences téléphoniques hebdomadaires et des visioconférences mensuelles avec la haute direction. Le Bureau s'est aussi régulièrement rendu à la Commission dans le cadre du soutien qu'il apporte au projet.

## **G. Coordination de la sécurité**

28. L'installation des systèmes de sécurité dans les bureaux est coordonnée par la Section de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique pour l'Afrique dans le cadre de l'exercice de modernisation des systèmes de sécurité du complexe qui est exécuté et financé au titre de la deuxième phase du projet de système de contrôle d'accès normalisé (PACT II). Les systèmes de sécurité incluent le contrôle

des accès, la surveillance des alertes et un système de télévision en circuit fermé. Le pré-câblage de ces systèmes est en cours suivant les délais prévus. Les dispositifs opérationnels seront installés pendant la phase finale de la construction et utiliseront l'infrastructure commune mise en place pour les services d'information et de la communication.

29. Pour répondre aux normes de sécurité en vigueur, des films pare-souffle ont été installés sur les vitres des fenêtres.

## **H. Plan d'occupation**

30. Cinq locataires, l'Office des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau de liaison régional pour l'Afrique du Haut-Commissaire pour les réfugiés des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les services aux projets et l'Organisation mondiale de la santé ont publié des lettres d'acceptation confirmant leur intention d'occuper les bureaux, et ont communiqué leurs besoins spécifiques concernant l'aménagement intérieur.

31. Le taux d'occupation des bureaux supplémentaires dépassera ce qui était initialement prévu (660 personnes). Ce taux reste conforme aux besoins indiqués par le Secrétaire général dans son rapport de 2007 (A/62/487).

32. Le Comité consultatif du complexe a approuvé le concept de bureaux prévu pour le bâtiment en utilisant le mobilier livré en août 2013. Les locataires des nouveaux bureaux partageront le coût de l'aménagement intérieur.

33. Les futurs occupants des nouveaux locaux sont régulièrement tenus au courant de l'état d'avancement des travaux et seront informés à l'avance de tous retards éventuels. Ils ont été invités à se prémunir contre les conséquences de tels risques en intégrant des clauses souples dans leurs baux actuels. Plusieurs futurs occupants sont venus sur le chantier pour suivre la progression des travaux.

## **I. Calendrier du projet**

34. On trouvera dans le tableau ci-après le calendrier révisé du projet. La phase de construction a été prolongée au 31 décembre 2013.

## Calendrier révisé du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

| Calendrier   | 2009                    | 2010                    | 2011                    | 2012                    | 2013                    | 2014                    |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Activités  | J F M A M J J A S O N D | J F M A M J J A S O N D | J F M A M J J A S O N D | J F M A M J J A S O N D | J F M A M J J A S O N D | J F M A M J J A S O N D |
| Appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre   | 09/2009<br>na/na/na     | 02/2010<br>02/2010      |                         |                         |                         |                         |
| Signature par le Secrétaire exécutif de la Commission de l'invitation à soumissionner (4 septembre 2009) | 09/2009                 |                         |                         |                         |                         |                         |
| Phase de construction  |                         | 04/2010<br>04/2010      |                         | 12/2012                 |                         | 12/2013                 |
| Aménagements des locaux  |                         |                         |                         | 01/2013                 | 03/2013                 | 01/2014<br>03/2014      |
| Occupation des locaux  |                         |                         |                         | 04/2013                 |                         | 04/2014                 |

### Légende

-  Calendrier prévu dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/67/216)  
 Calendrier actuel tel que révisé

## J. Coûts estimatifs

35. Le budget total du projet pour les nouveaux locaux à usage de bureaux reste fixé à 15 333 244 dollars, comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/67/216). On trouvera la ventilation détaillée de la dernière estimation dans l'annexe au présent rapport.

36. Les variations dans les crédits budgétaires demandés sont dus: a) à une augmentation des coûts de construction résultant de demandes de modification, essentiellement en rapport avec les travaux électromécaniques; b) à des frais supplémentaires liés à la prolongation des contrats des consultants chargés de la vérification et des contrôles qualité des travaux effectués par le principal maître d'œuvre; c) à une augmentation des coûts des travaux proprement dits qui correspondent à une flambée des prix des matériaux de construction sur le marché local entre l'établissement des budgets en 2001 et l'attribution des marchés en 2013; d) à une diminution des coûts du matériel lié aux technologies de l'information au niveau du câble fibre principal qui relie les nouveaux bureaux au secrétariat grâce à des exercices d'analyse de la valeur; e) à une diminution du nombre de places de stationnement et f) au dépassement de coûts liés au générateur du fait de l'écart entre le prix indiqué par l'entreprise retenue en 2012 et le montant budgétisé en 2007.

## K. Conclusion

37. La Commission collabore activement avec l'entrepreneur pour remédier aux retards dans la construction des bureaux supplémentaires et projets annexes essentiels de façon à achever les travaux pour le 31 décembre 2013.

38. L'équipe du projet a renforcé le processus pour accélérer la production, l'expédition et l'installation des matériaux. De plus, elle continue à faire tout son possible avec le Gouvernement hôte pour mener à bien le projet.

39. La date d'occupation du bâtiment a été fixée à mars 2014.

### III. État d'avancement de la rénovation des installations de conférence

40. Au paragraphe 3 de la section III de sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, en particulier la Maison de l'Afrique et la salle de conférence 1, pour s'assurer qu'elles soient strictement conformes aux normes internationales les plus élevées concernant les installations de conférence. Les États Membres africains ont proposé de rénover la Maison de l'Afrique afin d'en faire un monument dédié à l'histoire de l'Afrique contemporaine. Les États Membres ont donc proposé que la rénovation prévoie des installations de conférence avec accès pour les personnes handicapées, des espaces réservés aux expositions et collections, la modernisation de tout le mobilier et des installations d'appui aux conférences, ainsi que la préservation et la restauration des symboles historiques et culturels intégrés à l'architecture.

41. Le Secrétaire général a demandé une allocation d'un montant de 437 000 dollars au titre du budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2012–2013 (A/66/6 (Sect. 34)) pour la première phase de la rénovation de la Maison de l'Afrique. La Commission a chargé une entreprise de consultants de faire un état de la situation et d'indiquer l'étendue des travaux de rénovation. Malheureusement, les dessins et le rapport soumis par le consultant ne correspondaient pas au cahier des charges et étaient inacceptables à plusieurs égards. La Commission utilisera les ressources restantes pour engager un consultant international ayant les compétences nécessaires pour mener à bien l'analyse détaillée requise.

42. La rénovation de la toiture du centre de conférence a lieu en deux étapes, car l'étendue des travaux prévus dépassait les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012–2013. Ce dépassement a essentiellement été dû aux dégradations qui n'avaient pas été décelées et qui sont seulement apparues lorsque les travaux de construction ont commencé. La phase 1 de la rénovation qui a consisté en travaux d'imperméabilisation de la toiture et autres réparations d'urgence était terminée en décembre 2012 pour un coût de 1 027 724 dollars.

43. La mise en œuvre de la phase 2 du projet de rénovation de la toiture est nécessaire pour préserver l'intégrité structurelle du bâtiment et pour des raisons de sûreté et de sécurité. Des prévisions budgétaires d'un montant de 1 125 100 dollars ont été présentées au titre de cette activité dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014–2015. L'évaluation technique, y compris les plans, les spécifications techniques et les quantités, a été achevée en prévision des futurs travaux.

44. La composante relative à la rénovation des installations de conférence visant à moderniser la plomberie, le système de drainage et le carrelage de la cuisine du centre de conférence est en cours. La construction a commencé en juillet 2013 et devrait s'achever en mars 2014. Ces travaux devraient réduire les risques de fuite à l'intérieur du bâtiment et améliorer la qualité des services de restauration offerts aux délégués. Le coût des travaux de rénovation de la cuisine est estimé à quelque 450 000 dollars.

45. Les travaux de remplacement des moquettes dans certaines zones du centre de conférence sont en bonne voie. La Commission a réalisé une évaluation technique dans le but d'échelonner les activités de manière à gêner le moins possible le

déroulement des conférences. Cet aspect des travaux devraient être achevé en décembre 2013.

#### **IV. Mesure à prendre par l'Assemblée générale**

46. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

## Annexe

## Incidences financières révisées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

(En dollars des États-Unis)

|  | <i>Dépenses<br/>au 31 décembre<br/>2012</i> | <i>Dépenses<br/>janvier-juillet<br/>2013</i> | <i>Dépenses prévues<br/>août-décembre<br/>2013</i> | <i>Montant estimatif<br/>total pour 2013</i> | <i>Total</i>      |
|--|---|--|--|--|-------------------|
| <b>Postes de dépenses ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans les résolutions 56/270 et 60/248</b>  |   |  |  |  |                   |
| Coûts de construction <sup>a</sup>   | 7 709 525                                   | –  | 1 545 585  | 1 545 585                                    | 9 255 110         |
| Conception, services de consultants et coordination du projet  | 1 515 711                                   | 32 919                                       | 33 734   | 66 653                                       | 1 582 364         |
| Travaux d'aménagement du chantier <sup>b</sup>   | 160 682                                     | 1 005 186                                    | 383 016  | 1 388 202                                    | 1 548 884         |
| Postes de travail et mobilier  | 210 000                                     | 52 800                                       | –  | 52 800                                       | 262 800           |
| Imprévus <sup>c</sup>  | –   | –  | 121 966  | 121 966                                      | 121 966           |
| <b>Postes de dépenses ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 63/263 (budget-programme pour l'exercice biennal 2008–2009)</b> |   |  |  |  |                   |
| Installation des équipements informatiques et du matériel téléphonique   | 593 296                                     | –  | 231 839  | 231 839                                      | 825 135           |
| <b>Postes de dépenses ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 62/238</b>  |   |  |  |  |                   |
| Sûreté et sécurité <sup>d</sup>  | 759 800                                     | –  | –  | –  | 759 800           |
| Voies d'accès intérieures <sup>e</sup>   | 233 742                                     | –  | 113 170  | 113 170                                      | 346 912           |
| Stationnement et aménagement paysager <sup>e</sup>   | 66 258                                      | –  | 127 400  | 127 400                                      | 193 658           |
| Groupes électrogènes et bâtis y relatifs   | 155 245                                     | 201 495                                      | 79 875   | 281 370                                      | 436 615           |
| <b>Total</b>   | <b>11 404 259</b>                           | <b>1 292 400</b>                             | <b>2 636 585</b>                                   | <b>3 928 985</b>                             | <b>15 333 244</b> |

<sup>a</sup> Les coûts de construction incluent la valeur du contrat principal qui est de 7 451 745 dollars, signé le 1<sup>er</sup> avril 2010, des ressources supplémentaires pour un montant total de 1 000 144 dollars provenant des budgets du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'étage supérieur et des amendements (n<sup>os</sup> 1 à 10) pour un montant de 1 325 321 dollars, moins les économies au titre de l'analyse de la valeur, d'un montant de 522 100 dollars.

<sup>b</sup> Phase II des projets annexes.

<sup>c</sup> Une réserve pour imprévus d'un montant de 925 186 dollars est indiquée ici à une valeur résiduelle de 121 966 dollars (montant inférieur à celui indiqué en 2012, à savoir 421 301 dollars) du fait de la flambée des coûts de construction.

<sup>d</sup> Des ressources d'un montant de 759 800 dollars destiné aux besoins en matière de sécurité ont été approuvées au titre de la section XXIII, Sûreté et sécurité, de la résolution 62/238, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2008–2009.

<sup>e</sup> Phase I des projets annexes.